

ABONNEMENT.

Annuaire : 30 fr.
Du 1er au 31 Mars : 16
Six mois : 8
Trois mois : 4

Poste :

En un an : 35 fr.
En six mois : 18
En trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez M. DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 30 c.
Réclames, — : 50
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Septembre 1878.

LE DISCOURS DE ROMANS.

Le discours qu'a prononcé à Romans M. Gambetta a l'importance d'un manifeste. Il convient donc de s'en occuper.

L'Assemblée nationale élue en 1874, par l'effet de circonstances exceptionnelles, ne ressemblait qu'à l'ancien régime et ne ressemblait pas à la France.

C'est par cet outrage à la vérité qu'a débuté l'orateur, qui rappelle cette parole : « L'avenir sera au parti le plus sage et le plus juste », parole qui semble vraiment prophétique aux adversaires de l'élu que plus de vingt départements avaient désigné par des suffrages conservateurs pour l'exercice du pouvoir provisoire.

M. Thiers trahit son mandat et céda aux tentations de son ambition sénile. Il a reçu pour châtiment les louanges de la faction qui, en 1874, l'honorait des insultes les plus radicales et de la haine la plus rouge.

La Constitution manque tellement de logique et d'autorité que M. Gambetta lui-même, venant à en parler, est réduit à dire : « Elle est ce qu'elle est. » Éloge assurément peu enthousiaste et peu propre à rassurer les hommes sérieux.

Le chef des gauches, faisant allusion aux bruits de retraité du Président si les élections sénatoriales étaient républicaines, signifie au Maréchal qu'il « ne doit pas se retirer, ne peut pas se retirer, n'a aucun intérêt à se retirer. »

La soumission ayant eu lieu, la démission devient inutile et elle serait même fâcheuse, paraît-il, au point de vue opportuniste. M. Gambetta, en faisant observer que « rien ne permet de craindre une pareille défaillance, contraire au devoir, » a cru nécessaire en effet d'ajouter : « Il ne se passerait pas un jour entre la démission et le remplacement,

et il ne s'élèverait nulle part de compétitions personnelles. » Mais c'est là une assurance factice, et le leader des gauches déclare que le chef de l'Etat « doit rester à son poste jusqu'au bout. »

La première étape est « fournie. » Il y en a d'autres à parcourir. Suivons donc dans son itinéraire le candidat à la Présidence.

« La France n'est pas d'humeur à tolérer bien longtemps cette contradiction d'un gouvernement acclamé par tous, voulu dans tout le pays, et qui n'est contrarié que par ses fonctionnaires. » Donc, il faut se hâter de procéder sans relâche aux épurations commencées, et alors cette « admirable administration française, si parfaite d'unité, de centralité (nous signalons ce retour au style jacobin) contribuera à refaire la France dans son intégrité morale, sociale et politique. »

La distribution des places actuelles et la création de nouvelles sinécures satisferont quelques voraces, mais en quoi cela profitera-t-il au pays ?

Si la France était républicaine, autant qu'on ose l'affirmer, pourquoi donc éprouverait-on le besoin d'exercer sur ses votes la haute pression de la centralisation officielle ? M. Gambetta sait parfaitement, il est vrai, que l'unanimité d'adhésion au régime du 13 Décembre n'existe point ; la statistique des chiffres, dont aucun discours n'atténue la précise éloquence, constitue la République en minorité réelle.

L'orateur de Romans a loué l'armée qui « n'est plus exposée à être ce qu'elle a été entre des mains scélérates un instrument d'oppression, et qui ne doit servir qu'à l'honneur et à l'indépendance de la France » ; il a voulu contresigner l'ordre du jour du Maréchal à propos de la revue de Vincennes. L'homme qui a passé sa vie à insulter nos soldats est incompetent à proclamer leurs vertus militaires, et il ne sied point à l'avocat du major Labordère de parler ainsi : « Il ne faut point que la politique s'introduise dans l'armée. » D'ailleurs, voici la menace : « Mais il faut que la loi y règne, qu'elle y soit respectée, appliquée, depuis

les grades inférieurs jusqu'aux grands commandements. »

On sait ce que les républicains appellent la loi.

M. Gambetta ne « sait pas de mission plus grande, plus auguste que celle de la magistrature ; ce n'est pas lui qui voudrait diminuer l'autorité de ses décisions, et il est, il le déclare bien haut, partisan de l'inamovibilité de ses membres. Y renoncer lui paraîtrait une redoutable tentative. Mais il n'est pas admissible qu'un corps tout entier, légué par un gouvernement échoué dans la boue et frappé de déchéance politique et morale, subsiste en se passant de l'investiture d'un gouvernement nouveau. »

En d'autres termes, et pour parler franc, M. Gambetta veut suspendre l'inamovibilité, introduire des républicains sur les sièges judiciaires et les investir ensuite du privilège de l'inamovibilité.

On pense bien que le discours de Romans a traité la « question cléricalle » c'est-à-dire « la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat qui commande, tient en suspens toutes les autres questions. » M. Gambetta devrait dire : « des rapports des églises et de l'Etat, » mais, « au point de vue gouvernemental et national, il n'y a que l'ultramontanisme qui s'obstine à faire échec à l'Etat. » Aussi M. Gambetta, content des rabbins, satisfait des pasteurs protestants, est furieux de ce que « l'esprit du Vatican, l'esprit du Syllabus » ne permette pas à la République d'avoir ses pontifes de même que le czar a ses papes. M. Gambetta trouve, sans doute, qu'il serait de taille à réunir sur sa tête les honneurs spirituels en même temps que les bénéfices temporels.

Il nous permettra de ne pas être assez libéral pour courber à la volonté du pouvoir civil notre conscience qui ne relève que de Dieu et de son légitime représentant.

M. Gambetta, prétendant que « l'esprit ultramontain n'est que l'exploitation de l'ignorance en vue de l'asservissement général, » réédite un mensonge qu'il n'est pas même besoin de réfuter, car les fumées d'un banquet ne peuvent obscurcir l'éclat de l'his-

toire de l'Eglise, à la tête de tous les vrais progrès, aujourd'hui, ainsi que dans la suite des siècles. D'ailleurs, M. Gambetta reconnaît que si « l'esprit clérical cherche à s'infiltrer partout, dans l'armée, dans la magistrature, il y a ceci de particulier que, quand la fortune de la patrie baisse, le jésuitisme monte. » Quel plus bel éloge pourrait-on faire de ces Jésuites tant calomniés !

Le grand chef de l'opportunisme ne veut pas « restreindre la liberté de la conscience dont il est le partisan convaincu et obstiné », mais « les ministres de la religion ont des devoirs envers l'Etat ». En tenant à leur accomplissement, ne prend-il pas une peine inutile ? M. Gambetta ne « parle pas tant du clergé séculier plutôt opprimé qu'oppressé » (le scrupule n'est que théorique) que de « ces milliers de prêtres multicolores qui n'ont pas de patrie, ou, s'ils ont une patrie, elle ne repose que sur la dernière colline de Rome ». Nous avons le droit de nous étonner que l'orateur ait cru pouvoir intercaler dans son discours la lettre grossière de M. Ch. Habeneck. Ce digne subalterne de M. Spuller trouvera délicate l'attention de l'homme qui, en bon Génois, donne au gouvernement italien un brevet de légalité et à l'œuvre fatale de Napoléon III un *satisfecit* sur la moralité duquel nos malheurs ont fait la lumière.

Mais il fallait après les Jésuites outrager le Pape, et M. Gambetta, courisant des intérêts malsains et des passions démagogiques, a oublié que jadis il a protesté de son dévouement à « la grande clientèle catholique de la France ». Il est vrai que, après avoir à Valence proclamé la République « sans précédents », il demande à Romans que l'on renoue la tradition révolutionnaire.

Le service obligatoire pour le prêtre, voilà ce que veut M. Gambetta, car « la première de toutes les vocations est celle de servir la patrie ». Pour être logique, il importerait également de « réviser le volontariat » à l'infiniment des exemptés universitaires, puisque « il faut supprimer les faveurs » ; cependant, sur ce point, le silence de l'orateur est absolu.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE

(GAILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

La femme de chambre s'assit en silence : elle se disait tout bas que les yeux rouges et les traits altérés de sa maîtresse laissaient deviner toute autre chose qu'un accès de fièvre passager. Alice se tenait dououreusement blottie dans ses moelleux oreillers.

— Ma vie est brisée, se disait-elle, oui, ma vie tout entière. Il ne m'aime pas ; je viendrais à mourir, il épouserait une autre femme, et, si elle lui apportait une plus grande fortune, une plus brillante alliance, il aurait fait une bonne affaire. Où est-il, sachant que je souffre ? A ses calculs, sans doute, puisque c'est là que son cœur s'est fixé. Ah ! si j'avais eu le malheur de le blesser par une pa-

role, moi, et qu'une larme eût coulé de ses yeux, que n'aurais-je pas fait pour en effacer jusqu'à la trace ! Mais lui n'y songe guère. O mon père chéri ! que direz-vous quand vous saurez ce que souffre votre Alice ? Vous me soutiendrez, vous me vengerez, vous, ami vrai, le premier de tous ! Qu'il me tarde de vous instruire !...

Quelque temps après, elle appela : — Philiberte, je frissonne moins, donnez-moi mon buvard.

— Madame va prendre froid, fit observer la femme de chambre en posant près d'Alice le buvard russe ouvert sur le guéridon.

— Non, non, laissez-moi. — M<sup>lle</sup> Montferrier se souleva sur son coude et traça comme elle put quelques lignes au crayon ; puis, elle s'interrompit.

— J'ai tort, pensa-t-elle. Il y a des choses que l'on dit facilement, mais qu'il est bien délicat d'écrire. Dès qu'il saura que je suis souffrante, mon père se hâtera d'accourir. Il vaut mieux que je m'épanche avec lui de vive voix que dans une lettre.

Elle froissa le billet.

— Brûlez ce papier sur le champ, Philiberte. L'œil curieux de la femme de chambre aurait bien voulu pénétrer dans les replis de cette feuille légère qui devait contenir sans doute quelque indice révélateur. Mais, sous le regard de sa maîtresse,

nulle indiscretion n'était possible. Le billet fut donc consumé.

Il jeta sa dernière flamme quand Léopold repartit. Il s'approcha du lit :

— Comment êtes-vous, Alice ?

— J'ai grand mal à la tête.

— Et la fièvre toujours. Vous ne pouvez rester ainsi. Je vais faire appeler un médecin. Le docteur Granier est absent, je l'ai su ce matin par hasard. Qui voulez-vous que je fasse demander à sa place ?

— M. Renaud, c'est pour nous un ami.

— M. Renaud, soit.

Quelques heures après, le vieux praticien, accouru près de la jeune femme, tâta son front brûlant, interrogeait son pouls rapide.

— Ce ne sera rien, rien absolument, une toute petite fièvre nerveuse. Evitez de vous refroidir, buvez quelques infusions d'orange, pas de bruit, pas de conversations fatigantes. De la distraction néanmoins, il faut que le cerveau se détende.

— Je pensais bien qu'il en était ainsi et je devinais d'avance ces prescriptions, dit M. Montferrier de l'air le plus tranquille. C'est pourquoi j'ai songé à ce qui pourrait vous plaire, Alice. Vous aimez les romans anglais. Voici Laurentia, de Lady Fullerton.

— Je vous remercie beaucoup, répondit Alice d'un ton aussi froid que celui de son mari. Le vieux docteur les regardait tour à tour.

— Doucement, reprit-il, je veux que Madame s'amuse, mais non qu'elle se lasse à lire ainsi couchée. Rien n'est plus mauvais pour la vue. Et, lors même que, demain, elle se leverait comme je l'espère, comme j'y compte même, il ne faut pas qu'elle se fasse de nouveau monter le sang à la tête. Elle a les yeux fort injectés. Elle voudra donc bien chercher une lecture, ou un lecteur, ajouta-t-il en se tournant gracieusement vers le jeune mari. A cette condition, je lui permets de dévorer le contenu tout entier d'une bibliothèque.

— Ce sera très-facile, assura Léopold sans relever l'allusion que semblait lui faire le docteur. Nous aviserons.

— Adieu, petite malade, dit M. Renaud en serrant doucement la main de M<sup>lle</sup> Montferrier. Rassurez-vous, vous n'êtes pas destinée à exercer beaucoup la science médicale. Je reviendrai demain, mais à titre d'ami, car le médecin n'aura que faire. Il sortit accompagné de Léopold.

— C'est très-fâcheux, vraiment, lui dit-il, que cette indisposition soit venue vous arrêter sur le chemin des Frénes. Si j'ai bien compris, vous compliez vous y rendre demain ?

— Oui, voilà ce que c'est partie remise.

— Ce pauvre Benoît va être bien déçu.

— Je le regrette, mais qu'y faire ?

— Vous l'avez prévenu ?

— Oui, je lui ai écrit pour l'avertir que nous re-



Persécuter le prêtre, sans respect pour sa mission sainte et patriotique, garantie par les engagements les plus solennels, c'est facile sous la République, qui continue la doctrine du césarisme, bien à tort accusé par ses héritiers d'avoir été trop catholique. Mais persécuter le prêtre sous le faux prétexte de droit commun, cela ne serait possible qu'autant que le droit commun serait légalement et uniformément pratiqué. M. Gambetta veut faire du « peuple de France le plus cultivé, le plus instruit, le plus artiste de tous les peuples ». Noble ambition, mais trop vaste pour le directeur de l'épicerie opportuniste. On n'élève pas l'esprit, on ne relève pas le cœur d'une nation en détournant ses yeux et ses pensées du ciel vers lequel l'homme jette ses regards d'espérance.

Instruction primaire, instruction secondaire, enseignement supérieur « dérobé par surprise », l'Etat aurait le monopole de toutes ces forces intellectuelles, selon le projet liberticide de M. Gambetta, que les progrès auxquels il « associerait les deux sexes » seraient des œuvres de mort et non des œuvres de vie. Un peuple irréligieux n'est plus gouvernable. La République échouera toujours comme institution durable. Elle porte atteinte aux grands principes constitutifs du génie français en même temps qu'à la prospérité matérielle; car il n'est pas vrai que « la République soit le gouvernement des travailleurs. »

Se plaçant sur le terrain des intérêts, M. Gambetta a indiqué ses préférences libéréchangistes, ce qui réjouira M. Rouher, — et il s'est déclaré opposé à la « conversion de la rente, parce qu'il faut respecter les intérêts de ceux qui sont venus avec confiance apporter leur épargne dans les moments douloureux qu'a traversés la France. »

La volte-face financière est complète. M. de Girardin a forcé la banque de l'hôtel de la Chaussée-d'Antin. La République française est désavouée; mais cependant, puisqu'elle était dans les coulisses, elle n'a pas dû être surprise par ce coup de théâtre.

M. Gambetta avait imposé silence à M. Léon Say à Boulogne: il réservait à l'auditoire de Romans la primeur publique de résolutions qui ont occupé la Bourse.

Nous venons de passer successivement en revue les divers points abordés dans le manifeste de Romans.

Le programme opportuniste y est longuement exposé, et l'hypocrisie libérale y masque à peine les instincts du radicalisme brutal.

Nous voici arrivés à la conclusion :

« Les premières réformes que je viens d'esquisser une fois accomplies, la République sera définitivement entrée dans nos lois, dans nos mœurs; elle sera invincible, et des mesures de clémence et de pardon achèveront de faire une France libre, forte, admirée de tous. »

L'amnistie terminera donc l'apothéose, mais le couronnement de l'édifice n'est pas près d'être achevé, car la République n'est, M. Gambetta l'avoue, entrée définitivement ni dans nos lois, ni dans nos mœurs.

Nous espérons que la France ne sera pas

appelée à parcourir les étapes tracées sur la voie de la décadence, car Dieu, qui fit sa grandeur, réserve à notre pays la glorieuse revanche du droit et de la liberté.

## Chronique générale.

M. LÉON SAY ET SA CONVERSION.

M. le ministre des finances, revenu de sa première impression et conseillé par ses amis, a compris qu'il devait à ses collègues, à M. le Président de la République, aux Chambres, de ne pas se retirer devant la déclaration de M. Gambetta, qui n'est pas, après tout, lui tout seul, le gouvernement, et qu'il lui convenait d'attendre que le Parlement, saisi de la question, se fût prononcé sur son sujet.

Tel est le sens des explications qu'a donné, hier matin, le *Journal des Débats*. La feuille de M. Léon Say rappelle fort opportunément à ce propos un précédent parlementaire, où l'on a vu cette même mesure de la conversion présentée et défendue par le très-habile et très-compétent chef de la gauche républicaine, M. Garnier-Pagès l'aîné, tandis qu'elle était laborieusement combattue et repoussée par le gouvernement. C'était en 1844.

La même division va donc se produire à la prochaine session, avec cette différence pourtant que la cause des rentiers sera soutenue cette fois par le chef actuel des gauches républicaines, tandis que la cause des contribuables, de l'industrie et des grandes entreprises sera défendue par le gouvernement.

Les radicaux de Nice organisent une manifestation et un banquet pour aujourd'hui 24 septembre, anniversaire de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la République.

Ils ont adressé une invitation à Garibaldi, qui a répondu avec empressement par une acceptation.

La présence à Nice du vieux condottière ne peut que provoquer des scènes regrettables et des manifestations séparatistes.

Le préfet de Nice est venu à Paris demander des instructions à M. de Marcère, ministre de l'intérieur.

D'après les derniers avis reçus de la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Sydney, le 15, les rebelles avaient pris position, mais les troupes les entouraient, attendant des renforts.

Les ovations que reçoit M. Gambetta, voyageant dans le midi de la France, donnent quelque opportunité à cette citation extraite des œuvres de P.-J. Proudhon :

« La foule n'y va pas par quatre chemins » pour transformer un homme en dieu. Elle a l'ivresse facile; et pourvu qu'on sache lui faire entendre que tout vient

d'elle, elle sait montrer que tout doit aller à celui qui s'aplatit convenablement devant sa bêtise...

« Despote pour despote, ajoutait-il, en mon âme et conscience j'aimerais encore mieux ces bons vieux rois qui représentaient, aux yeux du pays, des siècles d'honneur, de grandeur et de patriotisme, que ces farceurs qui se moquent autant du peuple que du pays et flattent l'un pour accaparer l'autre. »

On nous écrit de Carpentras que toute la population est enchantée du départ du sous-préfet Habeneck qui n'était point aimé des habitants.

Ses allures burlesques ont déplu dès son arrivée où sa réputation l'avait déjà précédée. Lorsqu'il sortait, personne ne le saluait et, comme à Angers, il a laissé à Carpentras un triste souvenir. (Tablettes.)

Voici un renseignement que nous recueillons dans une correspondance officielle sur l'excursion de M. Gambetta: Depuis Lyon jusqu'à Romans, il a promis plus de 20 bureaux de tabac!!

C'était mercredi qu'expirait le délai d'un mois fixé par les ouvriers verriers de Saint-Etienne et au bout duquel, à défaut d'entente, la grève devait commencer.

L'entente n'a pas eu lieu et, dans une réunion tenue au café Goutelle, à la Rivière, les ouvriers verriers ont décidé qu'ils cesseraient tout travail.

La réunion, commencée à huit heures, s'est terminée à dix heures et demie, après un vote dans lequel, sur 438 votants, 437 se sont prononcés en faveur de la grève.

M. Gambetta a dit dans son discours de Romans: « La République est le gouvernement des travailleurs. » On s'en aperçoit peu.

Ce ne sont pas les candidats à la députation qui manquent à Lyon pour remplacer M. Durand, décédé.

Dans une réunion publique tenue à Vaise, on a donné lecture d'une longue série de postulants. En voici la liste:

MM. Blanqui, Habeneck, Chabert, Balme, Carle, Castagnier, Combet, Fayier, Ferrer, Gay, le docteur Alphonse Jantet, Chavannes, Terver, Rodrigue.

Malgré ses lauriers, on voit que M. Habeneck a de nombreux concurrents.

Un bruit qui nous vient de Londres, mais qui, après tout, n'est peut-être qu'un... bruit, nous oblige à en parler.

Dans plusieurs endroits de Londres, fréquentés par des membres du Parlement, on parle d'une conspiration ourdie contre le Maréchal-Président de la République française, dont les républicains avancés vou-

draient pouvoir se débarrasser avant 1880, parce qu'ils redoutent la présence d'un militaire au pouvoir. — Plusieurs réfugiés politiques qui sont en Angleterre auraient reçu, à ce sujet, des ouvertures qui ont été indiscrettement divulguées. (Tablettes.)

Le comte de Paris est allé à Saint-Etienne, accompagné de MM. de Meaux et de Montgolfier; il a visité la manufacture d'armes et plusieurs établissements.

Le Maréchal de Mac-Mahon a signé au contrat de mariage de M. de Gontaut-Biron, lieutenant de cavalerie, un de ses officiers d'ordonnance, avec M<sup>lle</sup> de Polignac.

Dans sa séance de lundi, le congrès de la propriété industrielle, présidé par M. Tranchant, conseiller d'Etat, a adopté la résolution suivante:

« Toute marque de fabrique doit être admise, aux risques et périls du requérant, quels que soient la nature du produit et le choix des signes distinctifs. Cependant le requérant recevra un avis préalable et secret, notamment sur la question de nouveauté, pour qu'il puisse à son gré maintenir, modifier ou abandonner sa demande.

Cet avis sera donné par le service spécial de la propriété industrielle, auquel le dépôt central est annexé. »

Le congrès a discuté ensuite la question de l'usurpation des médailles et récompenses industrielles, et a adopté la proposition suivante:

« L'usurpation, sous quelque forme que ce soit, d'une récompense industrielle, à l'occasion d'une exposition à l'organisation de laquelle l'autorité supérieure a pris une part manifeste, doit être considérée comme un acte illicite relevant de la juridiction pénale. »

La proposition additionnelle suivante a été également votée:

« Doit être également considérée comme illicite l'usurpation des prix, médailles et approbations accordés par les corps scientifiques officiels. »

Le congrès a voté ensuite la série des résolutions qu'on va lire:

« Si le fait d'usurpation a été commis dans l'enceinte d'une exposition ouverte dans les conditions ci-dessus indiquées, la peine devra être élevée au maximum. »

« Indépendamment de l'action publique, il devrait être reconnu à toute partie lésée une action en justice réglée conformément aux dispositions de la loi sur les marques de fabrique. »

« La taxe consiste dans un droit d'enregistrement proportionnel au nombre des signes distinctifs à protéger, mais indépendamment du nombre des produits à protéger. Des marques, se distinguant seulement par

tardions un peu notre arrivée chez lui.

— Lui dites-vous que sa fille est souffrante?

— Certainement non. Je ne suis nullement inquiet de ce qu'éprouve ma femme; mon beau-père, s'il en avait avis, accourrait dès demain et sa venue ne serait pas un remède.

Le docteur regarda Léopold dans les yeux:

— Mon cher ami, demanda-t-il tout bas, ne pourriez-vous me dire au juste comment cet accès de fièvre a saisi M<sup>lle</sup> Montferrier?

— Oh! très-volontiers, je n'ai nulle raison de vous cacher la chose, dont vous vous doutez d'ailleurs parfaitement, je le vois. Ma femme est une enfant gâtée dans toute la force de l'expression. Vous devez le savoir puisque vous la connaissez depuis longtemps. Chacune de ses paroles valait un ordre autour d'elle. Aujourd'hui, pour la première fois, j'ai dû résister à une fantaisie. Il s'en est suivi un émoi violent, une fièvre subite. Tout cela va se calmer. Ce n'est pas chose grave qu'une colère rentrée.

— Je vous engage cependant à la ménager de votre mieux, car elle est au fond assez délicate, dit le médecin en guise d'adieu.

Il s'en alla en hochant la tête:

— Elle est gâtée, elle est frivole, je le sais bien, pensait-il, mais elle a un excellent cœur, elle a un charmant caractère, je la trouve bien émue pour une simple contrariété. Enfin, l'on ne veut pas m'en

dire davantage. Je ne puis entrer plus avant dans une question qu'on ne me livre qu'à demi. J'y retournerai demain. Pauvres enfants, que Dieu les garde!

Pendant ce temps, M. Montferrier disait à sa femme:

— Eh bien, ma chère amie, ne voyez-vous pas qui pourrait vous convenir pour passer quelques heures près de vous? Il faudrait s'assurer que la personne choisie aura une bonne diction, une voix agréable...

Alice haussa les épaules.

— Si vous croyez vraiment que je vais prendre une lectrice, mettre auprès de moi ainsi une personne inconnue, et cela pour un jour ou deux! M. Renaud a plaisanté, je pense.

— Du tout, c'est fort sérieux, je vous assure.

— C'est ridicule, je ne le ferai pas.

A ce moment ses yeux rencontrèrent un plateau d'argent posé par Philberte sur le guéridon.

— Qu'est-ce que cela? demanda-t-elle.

— Ce sont les cartes de quelques personnes, qui ayant appris notre retour, se sont présentées pour vous voir. J'ai fait monter ce plateau, dit-il en le tendant à sa femme.

Elle prit les cartes et les regarda négligemment.

Tout à coup, elle en saisit une, taillée selon la forme antique et portant un nom soigneusement écrit à la main. Elle réfléchit un instant; une idée,

un souvenir peut-être venait de surgir dans son esprit.

— S'il faut vraiment qu'on me fasse la lecture, dit-elle d'une voix plus douce, demandez à M. Salomon qu'il m'envoie sa Christine pendant quelques jours.

— Je vais lui écrire tout de suite, s'empressa de répondre M. Montferrier.

## VIII.

Une heure après, Christine était assise près du lit de la jeune femme. Alice dormait.

L'enfant se levait sans bruit et se penchait vers la malade en retenant son souffle. A la voir ainsi, inquiète et silencieuse, il était facile de deviner qu'une longue expérience l'avait déjà formée aux délicates attentions réclamées par ceux qui souffrent.

M<sup>lle</sup> Montferrier ouvrit enfin les yeux et sourit à ce doux visage incliné vers le sien.

— Bonjour, petite amie, dit-elle, vous voici déjà. C'est bien aimable à vous d'avoir répondu si vite à mon appel. Je suis très-reconnaissante à M. Salomon de vouloir bien vous donner à moi pendant quelque temps.

— Mon tuteur m'a chargée de vous offrir ses hommages, Madame, dit Christine en embrassant la jeune femme qui l'attirait vers elle. Il est bien

peiné de vous savoir malade, mais il est heureux de pouvoir vous être agréable et il espère avoir par moi de vos nouvelles tous les jours.

— C'est lui qui vous a amenée?

— Oui, Madame, il est venu me chercher au couvent dès qu'il a connu votre désir.

— On veut que je me laisse distraire, reprit Alice en soupirant. Pourriez-vous me faire la lecture sans que cela vous fatigue, Christine?

— Oui, Madame, bien volontiers.

— Ah! que j'ai soif encore! murmura la jeune femme. Cette fièvre ne cède pas.

— Voulez-vous que j'appelle quelqu'un, Madame?

— Laissez, je vais sonner.

Alice mit le doigt sur un timbre fixé au mur que voilaient les rideaux de soie.

La femme de chambre parut et revint un moment après, portant dans une tasse de Chine une infusion parfumée.

— C'est trop chaud et vous ne mettez pas assez de sucre, dit Alice.

— Madame veut-elle que je remporte cette tisane?

— Non, c'est inutile, posez-la sur le guéridon. Vous y prendrez plus de soin une autre fois.

Philberte sortit. (A suivre.)



la dimension ou la couleur, ne seront com-  
tées que pour une seule.  
Les marques seront réunies et mises  
à la disposition du public sans frais et en  
la forme déterminée par les règlements  
dans le dépôt central de la propriété indus-  
trielle.  
Les marques seront classées dans des  
registres, par nature de produits et par  
ordre de réception.  
Des catalogues alphabétiques, tenus  
constamment à jour, seront également mis  
à la disposition du public dans les mêmes  
locaux.  
On devra imprimer des fac simile des  
marques de fabrique, et on en fera une pu-  
blication périodique qu'on enverra aux  
chambres de commerce ou autres corps lo-  
caux pour y être mis à la disposition du pu-  
blic.  
L'exercice des actions civiles relatives  
aux marques n'exclut pas l'action pénale.  
Les acheteurs trompés doivent avoir  
une action comme les propriétaires des  
marques contrefaites ou imitées.  
M. Ordinaire, ex-député de Lyon, s'est  
décidé, paraît-il, à quitter la France. Les  
feuilles de Marseille annoncent qu'il fait  
voile vers l'Amérique du Sud. C'est une  
grande perte pour la démocratie !

### Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est mardi prochain qu'auront lieu les  
grandes manœuvres dans la campagne de  
Montreuil-Bellay, entre cette ville et le Cou-  
dray-Macouard. Les pontonniers d'Angers,  
arrivés la veille, jetteront, à six heures du  
matin, un pont de bateaux sur le Thouet,  
vis-à-vis du moulin de Bron; l'infanterie tra-  
versera la rivière et la dernière action s'en-  
gagera du côté de la ferme de Champ-de-  
Liveau.  
Le lendemain mercredi, grande revue de  
toutes les troupes dans la plaine, vis-à-vis la  
gare de Montreuil-Bellay.  
Toute l'École de cavalerie quittera notre  
ville demain matin (dimanche) pour aller  
prendre part à ces exercices.  
Le grand cirque Ciotti, qui devait débiter  
à Saumur cette semaine, et dont le manège  
est installé à l'angle de la place du Chardon-  
net, continue ses représentations à Nantes.  
La clôture de cette troupe équestre n'est  
même pas encore annoncée dans les jour-  
naux de cette ville.  
Antoigné. — Le vendredi 13 septembre,  
M. Gustave Berger, buraliste et négociant à  
Saint-Léger (Vienne), achetait d'un in-  
connu se disant de Saint-Cyr-la-Lande (Deux-  
Sèvres) une jument blanche pour 210 fr.  
Le lendemain, cette jument lui fut récla-  
mée à Loudun par M. Jean Girard, cultivateur  
à Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres), qui  
soutint que cette jument du prix de 800 fr.  
lui avait été volée quelques jours aupara-  
vant.  
M. Berger, se rendant à Saint-Cyr-la-  
Lande dans le but de retrouver celui qui lui  
avait vendu cette jument, l'atteignit sur la  
route d'Antoigné, à quelques kilomètres de  
cette localité. M. Berger l'interpella sans se  
faire connaître, et finalement réussit à lui  
faire accepter une consommation à l'auberge  
voisine où il fut serré de près et ramené mal-  
gré lui à Antoigné.  
Cet inconnu fut aussitôt reconnu pour  
être le nommé Louis Guiffard, âgé de 24  
ans, né à Antoigné, déserteur du 38<sup>e</sup> de ligne  
et demeurant effectivement à Saint-Cyr-la-  
Lande.  
Louis Guiffard, qui depuis sa disparition  
du camp de Sathonay couchait dans les  
champs, couche maintenant dans la prison

de Saumur pour y passer au moins son  
hiver.  
Peut-être bien !  
POITIERS.  
Mercredi, à une heure de l'après-midi,  
un vol d'une audace rare s'est accompli au  
cœur même de la ville de Poitiers, dans la  
maison de banque de M. Ciroteau, rue des  
Jacobins.  
M<sup>me</sup> Ciroteau était seule dans les bu-  
reaux, quand un individu qui était déjà  
venu, croit-elle, lui apporter, samedi der-  
nier, une valeur fausse, entra pour lui en  
présenter d'autres, en lui demandant le  
montant.  
M<sup>me</sup> Ciroteau, ayant tout lieu de se dé-  
fier de son interlocuteur, allégua l'absence  
de son mari pour ajourner ce client sus-  
pect.

Mais, à ce moment, un complice du co-  
quin, qui était resté dans l'antichambre, se  
présenta, et intima à la pauvre dame l'ordre  
de donner l'argent.  
M<sup>me</sup> Ciroteau ferma alors instinctivement  
le tiroir de la caisse, en retira la clé et la  
garda dans sa main. Ce que voyant, les ban-  
dits s'élançèrent sur elle, et la maltraitèrent  
de telle sorte qu'elle eut une crise de nerfs et  
s'évanouit.  
Pendant cette crise, M<sup>me</sup> Ciroteau tint la  
clé si vigoureusement serrée dans la main,  
que les voleurs ne l'en purent arracher.  
Ils ne craignirent pas alors de déchirer  
la robe de leur victime, de couper sa poche,  
et d'en retirer un trousseau de clés dans  
lequel ils trouvèrent de quoi ouvrir un ti-  
roir où se trouvait de l'argent. Surpris,  
sans doute, par une alerte, ils n'emportè-  
rent que 375 fr. en pièces de 5 fr. et 475 fr.  
en or.  
L'énergie avec laquelle M<sup>me</sup> Ciroteau ten-  
ait la clé dans sa main crispée, empêcha  
le vol d'une importante somme en pièces  
d'or.  
Les voleurs s'étaient enfuis depuis quel-  
que temps déjà, lorsque M. Ciroteau ren-  
tra et trouva sa femme évanouie. Revenue à  
elle, la malheureuse dame cria aussitôt : Au  
voleur !  
D'actives recherches sont faites pour dé-  
pister ces deux malandrins qui ont sans  
doute entrepris d'importer dans notre ville  
les pratiques du brigandage d'au-delà des  
Alpes.  
La justice, espérons-le, leur réserve une  
sévère leçon. (Courrier de la Vienne.)

NANTES.  
Le Phare de la Loire publie des détails re-  
latifs aux dispositions prises en vue de l'ar-  
rivée à Nantes, demain soir dimanche, de  
M. de Freycinet, ministre des travaux pu-  
blics, ainsi que le programme de la journée  
de lundi.  
Demain soir, à l'occasion de l'arrivée du  
ministre, la rue de Strasbourg sera ornée de  
mâts vénitiens et illuminée dans toute sa  
longueur. La Préfecture sera également illu-  
minée.  
Le soir du banquet (lundi), les deux façade  
s et le jardin de la Bourse seront illuminés  
et paroisés.  
Le point d'embarquement pour Saint-  
Nazaire sera l'objet d'une ornementation  
spéciale.  
La place Royale et sa fontaine seront illu-  
minées, ainsi que l'Hôtel-de-Ville et le cours  
de la République.

LE MANS.  
L'enterrement de Victor Lair. — Mercredi  
matin, à neuf heures, ont eu lieu, dans  
l'église du Pré, les obsèques de Victor Lair,  
le sergent-major des pompiers du Mans,  
mort victime de son zèle à l'incendie de la  
scierie Carel et Fouché.  
Une foule considérable et sympathique  
était venue prier pour le soldat tombé dans  
l'accomplissement du devoir. Toute la com-  
pagnie des sapeurs-pompiers, ses camara-  
des, vivement émus de cette mort terrible ;  
une délégation des régiments de la garnison,  
les membres de la société de secours  
mutuels, dont Lair faisait partie, un grand  
nombre de notabilités de l'administration,  
du commerce, de l'industrie, l'avaient ac-  
compagné dans l'église.  
Vers 10 heures, le cortège se mettait en  
marche vers le cimetière. Les tambours des  
pompiers, couverts d'un crêpe noir, ou-  
vraient la marche; puis venait le corps  
et le clergé; la famille et les amis du défunt

suivaient, un cierge à la main. Les cordons  
du poêle étaient tenus par les quatre ser-  
gents de la compagnie des sapeurs-pom-  
piers. Les allumeurs de gaz, qui avaient  
rivalisé de zèle avec les pompiers, au  
moment du danger, formaient la haie avec  
eux. De temps à autre, le roulement sourd  
des tambours voilés, puis une note lugubre  
des trompettes retentissant comme à l'heure  
d'alarme, produisaient un effet saisissant.  
Au cimetière, quand le clergé a ter-  
miné ses prières, M. Maslin a pris d'abord  
la parole, M. le préfet ensuite. Ce dernier  
a justement loué l'humble dévouement de  
Lair et l'a proposé pour modèle aux pom-  
piers.  
La foule a défilé devant la tombe pour y  
jeter l'eau sainte en se signant. Cet hom-  
mage de reconnaissance de toute une ville  
était mérité et émouvant.

On lit dans l'Indépendance bretonne :  
« Nous remplissons nos colonnes avec  
les accidents causés par les machines à bat-  
tre, si nous voulions tous les citer. Ainsi, la  
semaine dernière encore, il en est arrivé  
cinq dont deux ont nécessité l'amputation  
d'un membre.  
Il faut bien dire que les déplorables ac-  
cidents de ce genre sont toujours le résultat  
de l'imprudence. Les leçons de chaque jour  
ne servent à rien. »

### QUESTIONS AGRICOLES.

On nous demande, dans l'intérêt des vi-  
culteurs, l'insertion de la note suivante :  
« Les propriétaires de vignes, atteintes de  
maladie, sont invités à visiter, s'ils le dési-  
rent, le Clos dit les Avaux, commune de  
Saint-Jean-des-Mauvrets, appartenant à M<sup>me</sup>  
Mélanie Boucher qui, au mois de juillet  
dernier, était entièrement envahie par la  
maladie et qui maintenant est d'une beauté  
remarquable, grâce au procédé de M<sup>me</sup>  
Priou, propriétaire, demeurant à Juigné-  
sur-Loire.  
Le procédé est très-simple et très-peu  
dispendieux.  
Les propriétaires désireux de juger par  
eux-mêmes des effets produits par ce pro-  
cédé pourront s'adresser à M<sup>me</sup> Mélanie  
Boucher, propriétaire à Saint-Jean-des-  
Mauvrets, canton des Pont-de-Cé, arrondis-  
sément d'Angers, à partir du jeudi 26 cou-  
rant. Il s'agit, pour détruire les insectes,  
qui sont la cause de cette maladie, de  
dépamprer les vignes et de faire brûler les  
feuilles. »

Rendez à la terre ce que vous avez pris. — Les  
arbres, les herbes, toutes les plantes pren-  
nent leur nourriture dans la terre et dans  
l'air, surtout dans la terre. Or, si à mesure  
qu'ils prennent on ne rendait rien, le buffet  
finirait par se vider. On aurait un sol épuisé  
où plus rien ne pousserait.  
Un individu qui vend son blé, sa paille,  
ses fourrages, ses bestiaux, vend une partie  
de sa terre. Donc la raison veut qu'avec l'ar-  
gent de la vente, il achète des engrais pour  
restituer à la terre ce que le blé, la paille, les  
fourrages et les bestiaux vendus ont em-  
porté. L'individu, au contraire, qui, au lieu  
de vendre, consomme ou fait consommer le  
plus possible dans la ferme, fait suffisam-  
ment d'engrais pour rembourser la terre de  
ses avances.  
Un vigneron qui vend la cendre de ses  
souches et de ses sarments à un cultivateur  
de céréales, et un fermier qui vend ses  
fumiers à un vigneron, sont deux mala-  
droits.  
Rendez aux champs ce qui sort des  
champs, aux prés ce qui sort des prés, aux  
vignes ce qui sort des vignes. Voilà la loi.

### Faits divers.

Un fâcheux accident, dit le Mémorial de  
Lille, a attristé avant-hier à Faumont (Nord),  
le 43<sup>e</sup> de ligne qui participe aux grandes  
manœuvres.  
La cantinière, si connue sous le nom de  
Julie et de la Mère Angot, est tombée en vou-  
lant monter sur une voiture de bagages. La  
roue lui a écrasé la tête; la mort a été instan-  
tanée.  
La Mère Angot, dont le vrai nom était Del-  
cutte, habitait le faubourg Saint-André.

Juré et accusé. — M. X..., honorablement  
connu, jouissant d'une fortune considérable,  
vient d'être arrêté dans des circonstances  
particulières. Son honorabilité l'avait fait dé-  
signer, à son insu, pour faire partie du jury  
de la cour d'assises pour le troisième trimes-  
tre de cette année.  
Or, en exécution d'une mesure récente, à  
laquelle on ne saurait trop donner son ap-  
probation, les parquets des procureurs gé-  
néraux font demander à la préfecture de po-  
lice un extrait du casier judiciaire de toutes  
les personnes appelées à siéger au jury. Bien  
souvent, après l'arrêt, les avocats désireux  
de trouver des cas de cassation, recher-  
chaient eux-mêmes les antécédents des ju-  
rés, et il n'était pas rare que la cour suprême  
eût à annuler des arrêts de cour d'assises,  
parce que dans le nombre de ceux qui avaient  
rendu le verdict se trouvaient des individus  
flétris eux-mêmes par la loi, et frappés de ce  
fait d'incapacité.

Maintenant les incapables sont rayés d'of-  
fice, si leur peine a été subie, et tout est dit.  
Mais là n'est pas le cas de M. X... Il paraît  
qu'il y a quelques années il avait fait une  
belle banqueroute frauduleuse, agréementée  
de faux, et qu'il avait été condamné pour ces  
peccadilles à quelques années de travaux for-  
cés par contumace. L'examen de son casier  
a fait découvrir cette condamnation.  
M. X..., nous affirme-t-on, maudit celui  
qui, confiant dans sa belle situation, l'a  
porté sur la liste des jurés, et à qui il doit de  
figurer prochainement en cour d'assises, non  
comme juré, mais comme accusé.

### Un phénomène physiologique expliqué par un enfant :

« Le fils d'un fermier cherche à faire com-  
prendre à un camarade de collège comment  
pousse le blé.  
« Ça se fait toujours de la même ma-  
nière. Après qu'on a semé le blé on met du  
fumier dessus. Alors, comme le blé n'aime  
pas l'odeur du fumier, qui est une odeur  
désagréable, il s'empresse de sortir de terre  
et de monter aussi haut qu'il peut, pour ne  
plus la sentir. »

La Pupille de Salomon, par M<sup>me</sup> Marthe  
Lachèse; un vol. in-12; en vente, à Saumur,  
chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean, et chez  
Milon, libraire, rue d'Orléans.

### LOTÉRIE NATIONALE. 600,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement  
d'un an à l'Eclairneur financier recevra gratui-  
tement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.  
L'Eclairneur financier paraît tous les samedis  
(8 pages grand format). Abonnement 2  
francs par an, en mandat ou timbres-  
poste, 45, rue Vivienne, Paris.  
Ajouter 45 centimes pour envoi du billet.

### MALADIES DES YEUX.

M. M. Eickhoff-Meyer, oculiste-opticien,  
et le docteur Tramer, médecin spécialiste,  
de Paris, recevront comme les années pré-  
cédentes, à Saumur, hôtel de Londres, les  
26, 27, 28 septembre. Application de VERRES  
SPÉCIAUX Eickhoff-Meyer pour Myopes, Pres-  
bytes, Louches, etc., etc., par lesquels IL  
GARANTIT l'amélioration instantanée des vues  
les plus faibles. Guérison de l'amaurose,  
des maladies de l'iris, de la cornée, des  
voies lacrymales, des paupières, de la cata-  
racte par l'opération ou sans l'opération par  
un traitement spécial infailible.

### MALADIES NERVEUSES ET RHUMATISMALES.

Cure rapide et assurée des rhumatismes,  
goutte, sciatique, névralgies, paralysies,  
maladies de la peau, à l'aide d'un nouveau  
traitement employé avec succès par le  
Docteur Tramer.

### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.  
La REVALESCIERE guérit les mauvaises diges-  
tions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-  
tralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, fla-  
tuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,  
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-



donnement dans les oreilles, acidité, pléite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande.

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDAN-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'été, 24 juin 1878**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 40 — soir.	
12 — 45 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	76 25			Credit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	767 50		
4 1/2 %	80 15			Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	760			Credit Mobilier cap.	812 50		
5 %	100 30			Soc. gén. de Credit industriel et comm., 125 fr. p.	690			Société autrichienne	352 50		
Obligations du Trésor, 1. paré.	113 75			Credit Mobilier	477 50			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	501 25			Credit Foncier d'Autriche	350			Orléans	359		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512			Charentes, 500 fr. t. p.	500			Paris-Lyon-Méditerranée	351 50		
1865, 4 1/2 %	525			Est	098 75			Nord	362		
1869, 3 %	412			Paris-Lyon-Méditerranée	1097 50			Ouest	355 25		
1871, 3 %	401 50			Midi	840			Midi	355 25		
1875, 4 %	518 50			Orléans	1194			Charentes	38 50		
1876, 4 %	518 25			Ouest	778 75			C <sup>o</sup> Caux agricoles	376 25		
Banque de France	3110			Compagnie parisienne du Gaz	1340			Canal de Suez	565		
Comptoir d'escompte	735			C. gén. Transatlantique	497 50						
Credit agricole, 200 f. p.	460										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**GARE DE SAUMUR**

**(Service d'été, 13 mai)**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.

6 — 15 — — — — — omnibus-mixte.

9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.

1 — 23 — — — — — omnibus-mixte.

4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.

7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.

10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.

8 — 21 — — — — — omnibus-mixte.

9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.

12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.

4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.

10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,

**Maison et dépendances,** rue Royale, n° 18, et rue du Canon, n° 10;

**Maison et dépendances,** rue Royale, n° 16;

**Maison et dépendances,** rue Royale, n° 14.

S'adresser audit notaire. (467)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

**MAISON**

Avec remise, écurie et jardin, Rue du Pavillon, n° 7.

TERRAIN CLOS et MAGASIN, impasse du Pavillon.

S'adresser audit notaire. (465)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE**

Commune de Villebermier, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault,

**Le dimanche 6 octobre 1878, à midi,**

**DE LA COUPE DE BOIS**

Contenant 9 hectares, sur les bois des Etangs, commune de Couziers, longeant la route.

Exploitation des plus faciles.

S'adresser audit notaire. (470)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 25.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser à ce notaire. (456)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**VENTE**

**DE**

**BOIS TAILLIS ET PEUPLIERS**

Le dimanche 6 octobre 1878, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, à la vente par adjudication de :

1<sup>er</sup>. La coupe de dix-neuf hectares six ares de bois taillis, essence de chêne, située à l'Espinau, joignant du levant, du midi et du couchant M<sup>me</sup> Feuillant, et du nord le chemin de la Vente.

2<sup>es</sup>. Celle de quatre-vingt-treize ares cinquante centiares de châtaigneraie, située près le Pavé-de-Berge, joignant de toutes parts M<sup>me</sup> Feuillant.

3<sup>es</sup>. Celle de un hectare trente-huit ares cinquante centiares de châtaigneraie, située au Plessis, joignant de tous côtés M<sup>me</sup> Feuillant.

4<sup>es</sup>. Et quatre cent quatre-vingt-quatorze peupliers, divisés en cinq lots et complantés sur les fermes du Moulin, de Cravent et de la Blancherie.

Le tout sis à Allonnes, dépendant de la terre du Bellay, appartenant à M<sup>me</sup> Feuillant.

S'adresser, pour voir les coupes et les peupliers, à M. DRUSSÉ, régisseur, au château du Bellay, à Allonnes;

Et, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (454)

Hospice de Bourgueil.

**VENTE A L'ENCAN**

Le dimanche 29 septembre 1878, à midi,

**De 38 lits de plume, buffets, coffres et autres objets,**

Par le ministère de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil.

**CHÈVRES**

IMMÉDIATEMENT,

**UNE BOULANGERIE**

Aux environs de Bourgueil.

S'adresser à M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil. (440)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**BEL APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ETAGE**

Quatre pièces, cour, cave, etc., Rue Royale, n° 63,

S'adresser à M. BARDIN-MORICET.

Commune de La Breille.

**ADJUDICATION**

**DE TRAVAUX**

Les Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 22 septembre 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1<sup>er</sup> 948 mètres courants de terrassements. . . . . 1,0421 80

2<sup>o</sup> 948 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien. . . . . 3,489 75

3<sup>o</sup> Ouvrages d'art (rallongement d'un pontceau). . . . . 260 43

4<sup>o</sup> Somme à valoir pour dépenses imprévues. . . . . 57 02

Total. . . . . 4,850 »

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

**MÉDOC.** 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Paillic (Médoc). (231)

**PÊCHE**

**à la ligne. APPAT INFALLIBLE**

pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURNON, à Vierzon (Cher). (231)

**INCONTINENCE D'URINE**

**DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**EXPOSITION UNIVERSELLE**

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

**L. LE BRAS**

**BANQUIER**

**LA MAISON SE CHARGE :**

1<sup>o</sup> De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2<sup>o</sup> De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3<sup>o</sup> L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4<sup>o</sup> De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5<sup>o</sup> De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6<sup>o</sup> De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7<sup>o</sup> De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8<sup>o</sup> Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

**L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE**

**D'HOMÈRE**

**MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE**

Par F. DABURON, ancien magistrat

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2<sup>e</sup> livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble : 5 fr.

**LA MODE UNIVERSELLE**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem<sup>t</sup>.

Un an . . . . 8 fr. » 8 f.

Six mois . . . 5 fr. » 5 f.

Trois mois . . 2 fr. » 2 f.

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem<sup>t</sup>.

Un an . . . . 15 fr. » 15 f.

Six mois . . . 8 fr. » 8 f.

Trois mois . . 4 fr. » 4 f.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.